

REVENUS MENSUELS DE BASE DES MÉNAGES

REVENUS MENSUELS DE BASE DES MÉNAGES PENSIONNÉS¹ (1^{er} juillet au 30 septembre 2012)

	Pension de base	Supplément de revenu maximal	Revenu mensuel
Personne seule	544,98	738,96	1283,94
Couple (les 2 ont 65 ans)	544,98 (X2)	489,98 (X2)	2069,92
Couple (un a 65 ans, l'autre a entre 60 et 65 ans) *	544,98 (X2)	489,98 (X2)	2069,92
Couple (un a 65 ans, l'autre a moins de 60 ans) **	544,98	738,96	1283,94
Veuf ou veuve de 60 à 64 ans		1 158,69	1158,69

* Allocation au conjoint basée sur le montant maximum de 1034,96 \$ (544,98 \$ + 489,98\$)

** Dans ce cas, le ministère de la Solidarité sociale verse un complément mensuel basé sur la prestation d'un couple bénéficiaire selon le barème de base de non-disponibilité.

PRESTATIONS ADULTES, PROGRAMME D'AIDE SOCIALE ET PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SOCIALE²

Catégories			Conjoint d'étudiant	
	Prestation mensuelle	Prestation annuelle	Prestation mensuelle	Prestation annuelle
Programme d'aide sociale:				
1 adulte sans contrainte à l'emploi	589	7 068	163	1 956
1 adulte avec contraintes temporaires à l'emploi	715	8 580	289	3 468
2 adultes sans contrainte à l'emploi	913	10 956	n/a	n/a
2 adultes avec contraintes temporaires à l'emploi	1 129	13 548	n/a	n/a
2 adultes: 1 sans contrainte à l'emploi, 1 avec contraintes temporaires	1 039	12 468	n/a	n/a
Programme de solidarité sociale:				
1 adulte avec contraintes sévères ou permanentes à l'emploi	896	10 752	454	5 448
2 adultes avec contraintes sévères ou permanentes à l'emploi	1 340	16 080	n/a	n/a

¹ Tiré des tableaux des programmes de la sécurité de la vieillesse (juillet à septembre 2012) publiés par Service Canada.

² Tiré des tableaux produits par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012.